

## NOS CONDITIONS GENERALES

- la réservation ne devient effective qu'à la réception d'un montant de 25% du prix total
- Aucun état des lieux ne sera fait à l'entrée dans les lieux, ni à la sortie. Seul l'inventaire, joint au contrat, tiendra lieu de référence en cas de litige. Le locataire dispose d'un délai de 48 heures après l'entrée dans les lieux pour le contester. A défaut, le document établi par le propriétaire est réputé accepté par le locataire.
- le dépôt de garantie à verser à l'entrée dans les lieux est de 300€. Il sera restitué, déduction faite du coût de la remise en état des lieux si des dégradations sont constatées, dans un délai n'excédant pas une semaine après le départ.
- **Horaires** : Nous vous accueillerons à l'heure qui vous convient le mieux, sauf en saison estivale où l'arrivée ne sera possible qu'à partir de 14 heures. Une boîte à clés sécurisée permet cependant une arrivée (et un départ) autonome. L'heure du départ est normalement fixée à 10 heures.
- **Les animaux** : Leur présence n'est absolument pas permise ! (certaines exceptions sont cependant tolérées, **AVEC L'ACCORD EXPRES** du propriétaire!)
- **L'assurance** : informez vous auprès de votre compagnie d'assurance afin de vérifier que votre contrat d'habitation multirisques comporte une extension pour location de vacances ; à défaut, veillez à souscrire une assurance villégiature.
- **Le ménage** : le prix de la location comprend le ménage final. Cela n'exclut pas, de votre part, un minimum de courtoisie eu égard à l'état de propreté général du gîte. Toutes les poubelles seront donc vidées, le lave vaisselle vidé et la vaisselle rangée, le sol balayé, les lits défaités, cendrier extérieur vidé et nettoyé.
- **Informations générales** : le gîte est **NON fumeur** ! Les fêtes ne sont pas permises ! (il est demandé de respecter le calme des lieux en évitant la musique trop forte) ; l'utilisation d'internet doit se faire de façon légale ; le parking est gratuit dans la rue ou dans le jardin ; un bateau et sa remorque peuvent être rentrés dans le jardin.
- Annulation par le locataire : elle donnera lieu à remboursement total des frais versés si elle est faite au moins 60 jours avant l'arrivée. A défaut, aucune somme ne pourra être réclamée. En cas de séjour commencé et interrompu, aucune somme ne sera restituée
- Annulation par le propriétaire : l'ensemble des sommes versées sera restitué.